

Séance du dix huit décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gaby Le Guellec, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 12

Convocation du 10 décembre 2014

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

LE GUELLEC Gabriel, MEYER Thomas, GRIFFON Delphine, GUICHAOUA Maxime, HENAFF Andrée, LUCAS Isabelle, MESCAM Jean-Marc, LE BERRE Virginie, ORSINI Catherine, CARNEC André, LE MEUR Johann, GONIDEC Anthony.

Absents excusés : CELTON Marie-Agnès, KERVAREC Ronan

Procuration : néant

Secrétaire : GUICHAOUA Dominique

Contrat enfance jeunesse 2014-2017

Communes de Douarnenez, Pouldergat, Poullan sur mer, Kerlaz et Le Juch.

Le Contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans. Ce contrat étant arrivé à échéance le 31 décembre 2013, un groupe de travail constitué d'élus, des techniciens de l'Ulamir centre social du Goyen et des représentants de la Caisse d'Allocations Familiales, s'est mis en place pour élaborer un nouveau projet concernant la période 2014-2017.

Au cours de l'été, sur la base du diagnostic social, le groupe de travail a repéré les besoins des familles sur notre territoire, les difficultés pour leur mise en œuvre, et effectué des propositions transcrites dans les fiches de projets.

Nous ne disposons pas pour l'heure du contrat définitif qui sera soumis à la signature des maires mais seulement des documents de travail élaboré par la Caf, sur la base des propositions du groupe de travail.

Il s'agit là des objectifs généraux, en ce qui concerne les modalités de co-financement (et surtout des aides possibles de la CAF) des réalisations concrètes en découlant, elles n'ont pas été portées à notre connaissance. Le montant versé par la CAF était de l'ordre de 10 000 €, les actions prises en compte sur notre commune étaient le CLSH, l'animation jeunesse, la garderie péri-scolaire ; les nouvelles actions seraient le financement du BAFA pour des jeunes de notre commune, (2 enfants par commune) et les séjours (400 €/an).

Le co-financement serait de 50 % pour les nouvelles actions, co-financement dégressif pour l'animation jeunesse, co-financement maintenu pour les autres actions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord au renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat à intervenir

Douarnenez-communauté : dotation de compensation 2014

Par courrier en date du 12 novembre 2014, la communauté de communes a notifié le montant définitif de la réduction de la dotation de compensation pour l'exercice 2014.

Aucune baisse de compensation n'est intervenue en 2014 puisqu'il n'y a pas eu de nouveau transfert de compétence.

Dès lors la dotation de compensation négative de la commune de Pouldergat est fixée à 62 928 € pour l'année 2014.

Elle prend en compte :

- les transferts de compétence des années antérieures à 2012, soit 7049 €
- les travaux de voirie 2011 et les intérêts d'emprunt qui y sont liés, soit 5879 €
- Le reversement de compensation annuelle lié aux travaux d'investissement en voirie de 2013, soit 50 000 €.

Cette somme sera à verser avant le 31 décembre.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord aux montants indiqués ci-dessus.

Douarnenez-communauté : dotation de solidarité

Par courrier en date du 19 novembre 2014, la communauté de communes a notifié le montant de la dotation de solidarité communautaire attribué à la commune de Pouldergat qui s'élève pour l'année 2014 à 18 262,00 €, à laquelle s'ajouteront 14 220 € pour le remboursement aux communes d'une partie du coût du traitement des algues vertes pris en charge par l'Etat (ce qui n'était pas le cas précédemment).

Au total la dotation de solidarité communautaire s'élèvera à 32 482 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord aux montants indiqués ci-dessus.

Décision modificative n° 3 – budget principal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Fonctionnement :

Dépenses :

► **Chapitre – 014 atténuation de produits**

73921 reversement de fiscalité : 25 000

73925 fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : 4210

► **Chapitre – 023 virement à la section d'investissement**

023 virement à la section d'investissement: - 19357

Recettes :

► **Chapitre – 013 Atténuation de charges**

6419 remboursements sur rémunération : - 7958

► **Chapitre – 73 Impôts et taxes**

7311 contributions directes : - 2000

7322 dotation de solidarité communautaire : 13 601

7325 fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : 6210

Investissement :

Dépenses : €

Néant

Recettes : €

► **Chapitre – 021 virement de la section de fonctionnement**

021 virement de la section de fonctionnement : - 19 357

► **109 – pôle culturel et administratif**

Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées

⇒ 1641 emprunts en euros : - 15 643

Chapitre 13 fonds de concours

⇒ 13251 Subventions d'équipement non transférables : 35 000

En mairie de Pouldergat le 22 décembre 2014 ,

Le maire, Gaby Le Guellec.

Le secrétaire, Dominique Guichaoua